

LA LETTRE

SANTÉ DE PRO BTP

2019 – www.probtp.com

SANTÉ

CERTAINES LUNETTES, COURONNES ET AUDIOPROTHÈSES BIENTÔT REMBOURSÉES À 100 %

La réforme du 100 % Santé permettra d'ici à 2021 le remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives. Objectif : lutter contre les inégalités en matière de santé.



C'était une promesse du gouvernement. C'est désormais inscrit dans la loi de financement de la Sécurité sociale. Le reste à charge zéro démarre. Attention : il concerne uniquement certains produits et traitements dentaires, d'optique et d'audiologie. Cette réforme sera mise en place par étapes en 2020 et 2021. Son coût est estimé à 1 milliard d'euros à l'horizon 2023, financé par l'Assurance maladie et les complémentaires santé⁽¹⁾. Les autres frais médicaux ne sont pas concernés : leur remboursement suivra les mêmes règles qu'aujourd'hui.

→ Optique

La réforme prévoit la possibilité de choisir des montures à moins de 30 €. L'opticien devra proposer 17 modèles pour adultes et 10 pour enfants, chacun en deux coloris. Côté verres, toujours antireflets, durcis et amincis, le tarif dépendra de la correction. Pour une myopie entre -2 et -4, le prix sera limité à 75 € pour les deux verres. Dans ce cas, la paire de lunettes sera facturée à 105 €, entièrement pris en charge par la Sécurité sociale et la complémentaire.

→ Dentaire

Le panier de soins 100 % Santé concerne les prothèses céramiques pour les dents de devant et métalliques pour les non visibles. Il entrera en vigueur en deux étapes. À compter du 1^{er} janvier 2020, il s'appliquera aux couronnes et aux bridges et, en 2021, à l'ensemble des autres prothèses du panier de soins.

→ Audioprothèses

En 2021, les Français pourront être remboursés intégralement pour des prothèses allant jusqu'à 950 € par oreille. Tous les types d'appareils seront concernés, avec au moins 12 niveaux de réglages et un suivi, une fois par an. Ces modèles seront renouvelables tous les quatre ans. La base de remboursement de la Sécurité sociale sera aussi doublée pour les appareils hors panier de soins.

Le gouvernement a également prévu un volet prévention. Une visite chez le dentiste remboursée à 100 % dès 3 ans complètera celles déjà possibles à 6, 18, 21 et 24 ans. Des bilans visuels et auditifs entièrement pris en charge seront aussi ouverts aux 8-9 ans, 11-13 ans et 15-16 ans.

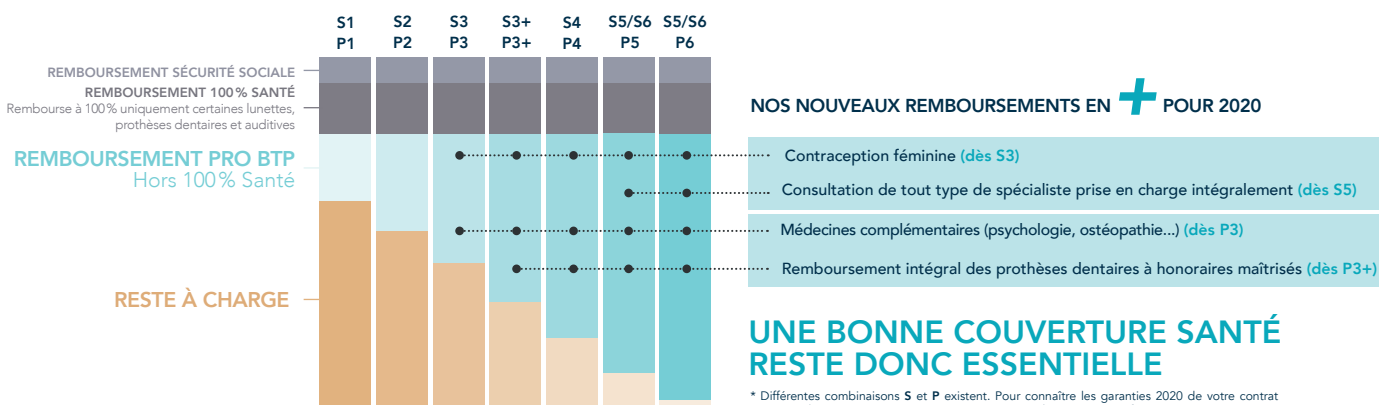
(1) Source : DP 13 juin 2018 – Ministère des Solidarités et de la Santé.

PRO BTP VOIT VOS GARANTIES EN GRAND

Dans sa gamme Santé, PRO BTP intègre naturellement le 100 % Santé, mais va encore plus loin. Garanties maximisées et remboursements augmentés vous attendent dès l'année prochaine. Objectif : vous accompagner pour une santé en plus grand. En savoir plus sur www.probtp.com

PRINCIPAUX NIVEAUX DE GARANTIES PRO BTP*

S : soins et hospitalisation
P : prothèses dentaires/auditives, lunettes et médecines complémentaires



UNE SURCOMPLÉMENTAIRE POUR ÊTRE ENCORE MIEUX REMBOURSÉ

Le contrat BTP Santé Amplitude permet d'améliorer vos remboursements.

La réforme du 100 % santé est une bonne nouvelle pour les assurés. Mais elle ne concerne pas tous les soins ni tous les équipements. Une bonne couverture reste donc essentielle. Si vous êtes salarié et bénéficiez d'un contrat collectif BTP Santé Entreprise, vous pouvez augmenter vos remboursements en souscrivant la surcomplémentaire individuelle «BTP Santé Amplitude - Complément individuel de frais médicaux», à partir de 3 € par mois. Vous pouvez également étendre vos garanties à votre famille, en souscrivant la surcomplémentaire individuelle «BTP Santé Amplitude - Option individuelle d'extension familiale». Pour en savoir plus www.probtp.com/part/protéger-ma-santé/surcomplémentaire-santé Bonne nouvelle ! En 2020, les personnes titulaires de «BTP Santé Amplitude - Complément individuel de frais médicaux» verront leurs cotisations baisser de 4 % en moyenne.

REMBOURSEMENTS

MAXI RÉSEAU DE SOINS, MINI RESTE À PAYER

Dentistes, opticiens, audioprothésistes... Bénéficiez de soins de qualité à tarifs maîtrisés, avec notre réseau de soins.

Les prestations en optique, dentaire et audioprothèses entraînent souvent des dépenses importantes. Depuis 2010, PRO BTP permet à ses adhérents d'accéder, partout en France, à un réseau de professionnels de santé garantissant des soins de qualité à tarif maîtrisé. Aujourd'hui, il est composé de 2 100 audioprothésistes, 4 500 chirurgiens-dentistes et 3 500 opticiens. En faisant appel à eux, vous pouvez espérer des prix allant jusqu'à - 15 % sur les frais dentaires, - 20 à - 60 % sur les audioprothèses, - 40 % sur les verres et - 15 % sur les montures⁽¹⁾. De plus, les opticiens et les audioprothésistes du réseau appliquent systématiquement le tiers payant sur la part complémentaire⁽²⁾, vous évitant de faire l'avance des frais. À partir du 1^{er} janvier 2020, ce choix maximisera en plus vos remboursements de PRO BTP.

(1) Données enquête Séviane 2014. (2) Dans la limite du ticket modérateur ou des garanties de votre contrat santé.

AVANTAGES

LES + DE VOTRE CONTRAT SANTÉ

PRO BTP protège l'ensemble de ses adhérents avec :

- un réseau de professionnels de santé,
- l'accès gratuit à un service de téléconsultation médicale,
- des vacances à prix mini pour les nouveaux parents,
- l'indemnisation du congé de proche Aidant,
- des mois gratuits sur la complémentaire santé, en fonction de votre situation.



Découvrez vos avantages en vidéo sur www.probtp.com ou youtu.be/7cUuC83o6Gg



SOLIDARITÉ

Vous êtes dans une situation de vulnérabilité du fait d'une maladie ou d'un accident ? Vous devez faire face à des charges exceptionnelles nécessitant une intervention urgente ? PRO BTP peut vous aider à régler certaines dépenses de santé ou celles de vos ayants droit, en complément des prises en charge de votre régime de base et de votre contrat BTP Santé. Nos aides financières, plafonnées à 5 000 €, sont accordées au cas par cas, après examen de chaque situation, sur la base de justificatifs (factures, devis...). Elles concernent des postes essentiels de dépense, à l'exclusion de toutes prestations d'esthétique ou de confort. Pour en bénéficier, vous devez faire une demande écrite auprès de votre direction régionale.

GESTION

En 2018, le taux global des frais de gestion et d'acquisition des contrats BTP Santé était de 10,04 %, soit l'un des plus bas pratiqués par les organismes de complémentaire santé en France. Ces frais recouvrent les sommes engagées par BTP-PRÉVOYANCE⁽¹⁾ pour concevoir les contrats, les commercialiser, les souscrire et les gérer.

(1) Institution de prévoyance du groupe PRO BTP.

TARIFS

À partir de 67 ans, les cotisations du contrat BTP Santé n'augmentent pas. Elles sont fixes et identiques pour tous. Un bon point pour votre budget !⁽¹⁾

(1) Pour les gammes «Dépenses de santé Plus» et «Remboursements santé Plus», des dispositions particulières s'appliquent.



RÉDUCTIONS

Pour faciliter l'accès aux soins, PRO BTP accorde aux retraités des réductions sur la cotisation de leur complémentaire, liées à leur situation et/ou à celle de leur conjoint :

- bénéficiaire de l'Aide pour la perte d'autonomie (APA) : entre 20 et 60 €/ mois si la personne ou son conjoint a plus de 60 ans. Le montant est fonction du degré de dépendance. Si vous êtes concerné, contactez votre direction régionale ;
- à défaut, bénéficiaire d'une pension de retraite Arrco⁽¹⁾ exonérée de CSG/ CRDS : réduction de 10 €/mois pour une personne seule et de 20 €/mois pour un couple ;
- à défaut, ancienneté d'au moins 30 ans dans le BTP (à partir de la durée d'affiliation à BTP-PRÉVOYANCE en tant que salarié) : réduction de 6 €/mois pour une personne seule et de 12 €/mois pour un couple.

Ces réductions sont non cumulables.

(1) Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arcco depuis avril 2019.

